

Le financement de l'entreprise agricole :

Etats des lieux et problématique

Les pratiques et les outils de financement de l'entreprise agricole : analyse de l'existant et pistes de réflexion

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

TERRES d'**a**VENIR



Les travaux d'analyse ont été conduits avec le Crédit Agricole Atlantique Vendée, Pascale Labzae, Gilles Le Maignan et Pierre-Yves Amprou du Pôle économie et Prospective. La présente synthèse a été rédigée par Pierre-Yves Amprou.

Nos remerciements s'adressent aux différents participants à l'enquête conduite dans le cadre de cette étude :

- Les responsables professionnels ligériens des Chambres d'agriculture, des Jeunes agriculteurs et de la coopération,
- Les conseillers installation-transmission et entreprise des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire et les conseillers de l'AS 49.

Différents interlocuteurs des Chambres de commerce et d'industrie des Pays de la Loire, de la Chambre régionale de l'artisanat et des métiers des Pays de la Loire, de la SIAGI et de la BPI, du CMO, de la CIAB, d'Interbev Pays de la Loire ont également été consultés dans leurs domaines d'expertise respectifs. Ils sont également tous remerciés pour leur disponibilité et pour la qualité des échanges tenus.



5 Introduction

6 Le financement de l'entreprise agricole : états des lieux et problématique

6 Etat des lieux de l'investissement dans le secteur agricole ligérien

9 Quelle problématique du financement des entreprises agricoles ?

12 Les pratiques et les outils de financement dans l'entreprise agricole : analyse de l'existant et pistes de réflexion

12 La valeur de reprise

13 La sécurisation du système de production

14 Les pratiques et les outils de financement de l'entreprise agricole : analyse de l'existant

16 Les pratiques et les outils de financement de l'entreprise agricole : pistes de réflexion

19 La BPI et l'agriculture

19 Le financement des PME dans le commerce et l'industrie : quels enseignements ?

20 Le financement de l'artisanat : des différences notables avec le secteur agricole

21 Conclusion

22 Pour en savoir plus



Le processus de restructuration de l'agriculture française s'est traduit par une augmentation continue de la dimension économique des exploitations agricoles au cours des dernières décennies. Le capital d'exploitation moyen s'est accru en conséquence, générant des montants de capitaux importants à reprendre par les porteurs de projet lors des transmissions. Cette dynamique, toujours à l'œuvre, se poursuivra au cours des prochaines années.

Conjointement à l'augmentation des capitaux nécessaires, la prise de risque des chefs d'exploitation agricole, traduite par le niveau de rentabilité des capitaux investis, est également amplifiée par la faible visibilité qu'ils ont sur la rentabilité prévisionnelle de leur entreprise (évolution de la PAC, volatilité croissante des prix...). Ces éléments de contexte peuvent constituer un frein aux investissements, non seulement lors de la phase d'installation, mais également lors du développement des exploitations agricoles en croisière.

La progression de la logique financière en agriculture qui s'accompagne à la fois de l'évolution progressive de l'agriculture familiale, au sens classique du terme, vers une agriculture de firme et de l'intervention de nouveaux acteurs (fonds d'investissements...) dans le secteur, mettent également en perspective la question du financement de l'entreprise agricole.

Cette analyse du financement de l'exploitation agricole a été réalisée à la demande de la Commission économie et prospective. Elle répond à un besoin d'information synthétisée sur le sujet.

La réalisation de cette synthèse a suivi le fil conducteur méthodologique suivant :

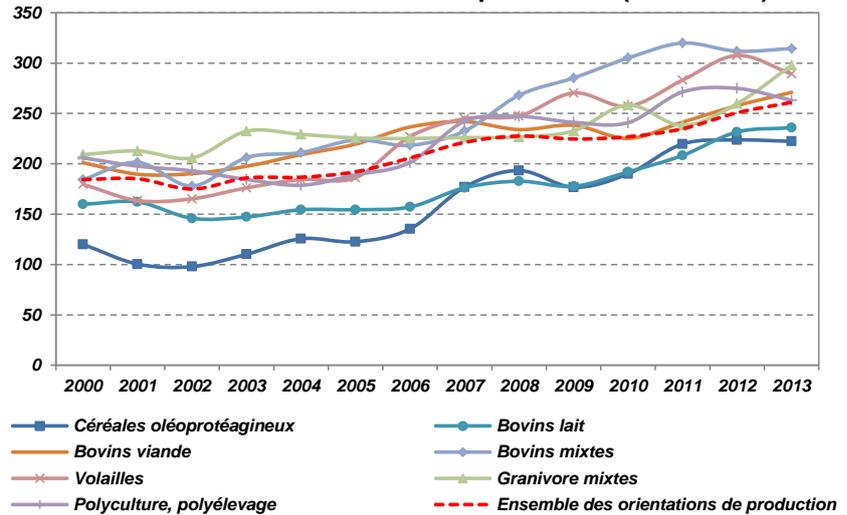
- Production d'un état des lieux chiffré (macro / micro) de l'investissement agricole en Pays de la Loire.
- Précision de la problématique du financement de l'entreprise agricole sur le champ des exploitations bovines (enquête réalisée auprès de conseillers Chambre d'agriculture et des centres de gestion AS) : quels problèmes, quels besoins ?
- Analyse des instruments de financement couramment utilisés par les exploitations agricoles : quelle adéquation aux besoins ?
- Description des instruments de financement (nouveaux pour certains) peu utilisés par les exploitations agricoles et de voies d'adaptation du financement : des réponses aux évolutions identifiées ?
- Analyse comparative avec d'autres secteurs d'activité : quels enseignements ?



Etat des lieux de l'investissement dans le secteur agricole ligérien

Une croissance continue du capital d'exploitation par actif non salarié

Evolution du capital d'exploitation moyen par actif non salarié selon les orientations de production (en k€ 2013)



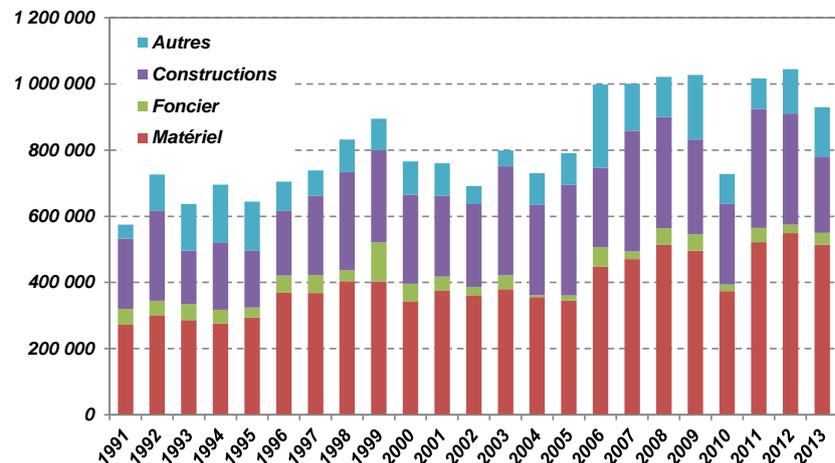
PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

Source : Agreste

La dimension économique des exploitations agricoles suit une tendance moyenne croissante depuis plusieurs décennies en termes d'évolution de surfaces et de cheptels. Elle s'accompagne aussi d'un besoin d'investissement croissant en infrastructures (bâtiments, installations diverses) et en matériel agricole. Ces évolutions se traduisent par une hausse constante du capital d'exploitation par actif non salarié. En moyenne régionale, il a été multiplié par 1,4 entre 2000 et 2013 pour atteindre 261 000 €. La progression est assez similaire dans les principales orientations élevage et en grandes cultures. Elle est plus forte dans les exploitations bovins mixtes dans lesquelles le capital d'exploitation moyen par actif non salarié dépasse 300 000 €.

Les investissements agricoles multipliés par 1,5 en plus de 20 ans en Pays de la Loire

Evolution des investissements des exploitations agricoles en Pays de la Loire (en k€ 2013)



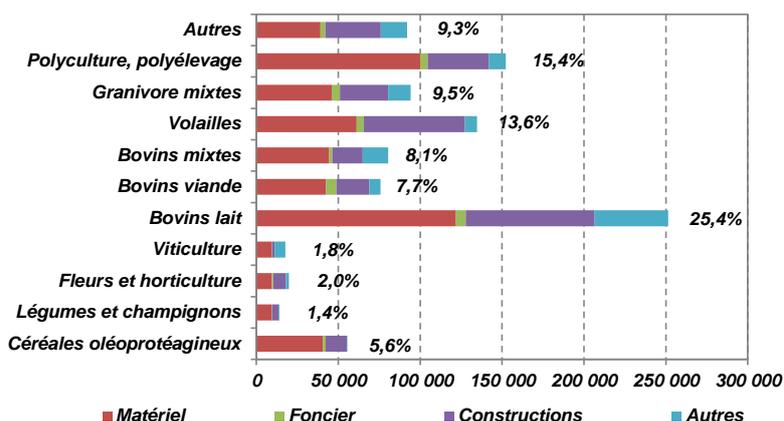
PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

Source : Agreste

Les investissements des entreprises agricoles représentent près d'un milliard d'euros en Pays de la Loire en moyenne triennale 2011-13 d'après les données du RICA (réseau d'information comptable agricole). Le matériel agricole constitue la majorité des investissements (53 %), les constructions un peu moins du tiers (31 %), le foncier moins de 3 % et les autres investissements, 13 %. Cette dernière catégorie regroupe les investissements réalisés dans le cheptel reproducteur, les plantations et les autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières. Le faible poids du foncier dans les investissements agricoles peut s'expliquer par l'importance du fermage en Pays de la Loire, mais aussi par la réalisation de cet investissement à titre personnel dans le cas des sociétés agricoles pour ensuite être mis à disposition de l'exploitation. Sur plus de 20 ans, les investissements des entreprises agricoles ont été multipliés par 1,5 passant de 650 millions d'euros au début des années 1990 à près de 1 milliard d'euros aujourd'hui. En 2013, 85 % des exploitations ligériennes ont réalisé un investissement.

Les investissements des exploitations laitières représentent le quart des investissements agricoles ligériens

Répartition des investissements des exploitations agricoles selon les orientations de production, moyenne annuelle 2011-2013 (en k€)



PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

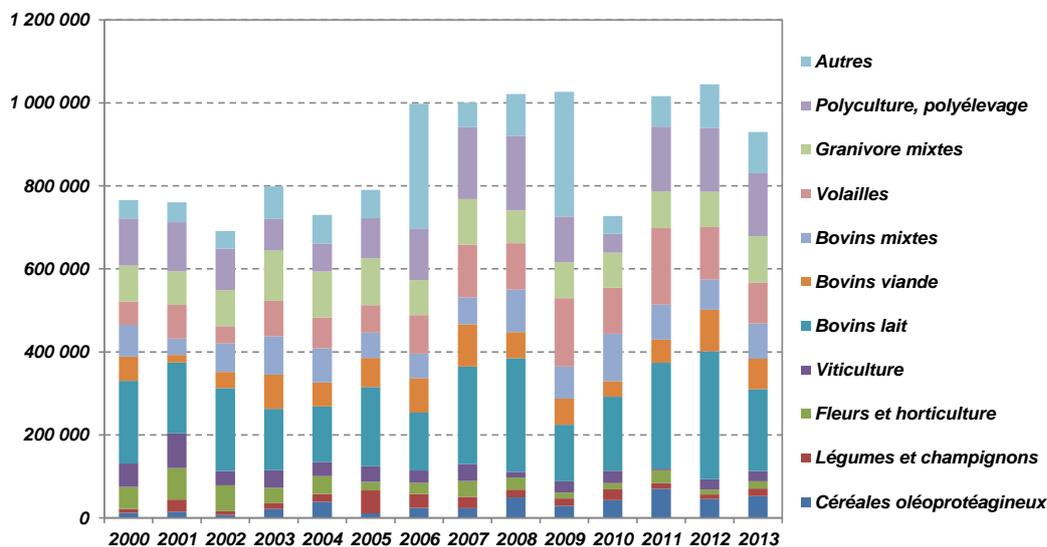
Source : Agreste

Les exploitations d'élevage ou principalement orientées vers l'élevage ont réalisé plus de 80 % des investissements totaux en Pays de la Loire en moyenne triennale 2011-13. Les exploitations bovins lait se situent sensiblement en tête avec le quart des investissements agricoles ligériens (251 millions d'euros). Elles sont suivies par les exploitations polyculture-polyélevage (15,4 % ; 151 millions d'euros) et les exploitations avicoles (13,6 % ; 135 millions d'euros). Les investissements réalisés par les exploitations bovins viande sont plus faibles, ils représentent moins de 8 % des investissements agricoles régionaux (76 millions d'euros). La part de l'investissement en matériel reste proche de la moyenne régionale dans les orientations bovines, elle est supérieure dans les orientations végétales notamment en grandes cultures et un peu inférieure dans les orientations élevages spécialisés. La moyenne 2011-13 des investissements réalisés par les élevages porcins n'est pas accessible pour des raisons de secret statistique. En 2013, ils s'élevaient à 52 millions d'euros, soit près de 6 % des investissements agricoles régionaux en 2013.

Une croissance des investissements totaux en partie tirée à la hausse par les exploitations bovins lait

Tout en suivant une tendance globalement haussière, les investissements réalisés par chaque orientation de production sont influencés par la conjoncture. En témoigne par exemple l'interruption de la hausse en 2009 en production laitière et la reprise des investissements en production bovins viande à partir de 2011. La production laitière a très largement contribué à la croissance des investissements agricoles régionaux.

Evolution des investissements selon les orientations de production (en k€ 2013)

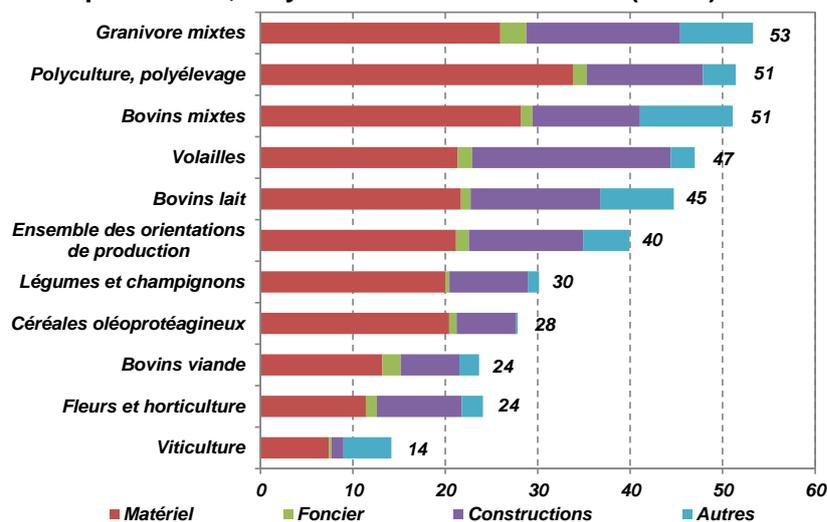


PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

Source : Agreste

Une moyenne annuelle 2011-13 de 40 000 € d'investissements totaux par exploitation

Répartition des investissements moyens des exploitations agricoles selon les orientations de production, moyenne annuelle 2011-2013 (en k€)



PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

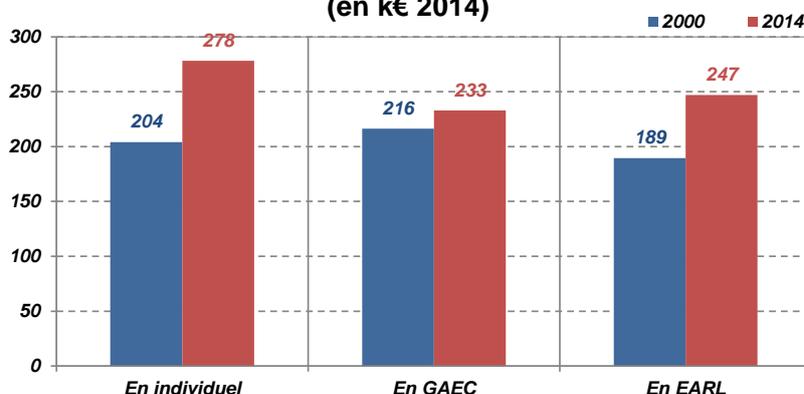
Source : Agreste

L'investissement moyen s'élève à 40 000 € par exploitation en moyenne triennale 2011-13. Il connaît des écarts importants d'une orientation de production à l'autre. Il est en moyenne plus important dans les orientations de production élevage (45 à 53 000 € ; 69 000 € en 2013 dans les exploitations porcines). En raison de la problématique de la rentabilité des capitaux investis dans la production bovins viande et de l'âge moyen plus élevé des éleveurs, l'investissement moyen par exploitation y est plus faible (24 000 €).

A l'instar des investissements totaux réalisés dans les différentes orientations de production, l'investissement moyen par exploitation suit une tendance haussière, mais plus que proportionnelle compte tenu de la réduction du nombre d'exploitations sur la même période.

Le coût de l'installation

Evolution du coût moyen de l'installation par statut juridique en Pays de la Loire (en k€ 2014)



PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

Source : Chambres d'agriculture - OIT

Le coût de l'installation est suivi par l'observatoire installation-transmission des Chambres d'agriculture en Pays de la Loire. Ce coût de l'installation correspond au capital social du JA dans la société auquel est ajouté le total des investissements réalisés par l'exploitation divisé par le nombre d'associés. Le coût de l'installation progresse en tendance surtout en installation individuelle. Cette augmentation tendancielle est corrélée à la hausse continue du capital d'exploitation par actif non salarié (voir paragraphe plus haut). La hausse est moins marquée dans le cadre des installations sociétaires en raison de la mutualisation du coût des investissements.

Quelle problématique du financement des entreprises agricoles ?

Une enquête pour mieux cerner la problématique

Afin de mieux identifier la problématique, des conseillers installation-transmission et des conseillers entreprise des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire, ainsi que des conseillers de gestion des centres de gestion AS ont été interrogés sur :

- Les difficultés potentielles des chefs d'entreprise agricole à financer leur exploitation : nature de ces difficultés, dans quelles situations (installation, croisière, développement...), objets les plus difficiles à financer,
- Les adaptations imaginées en cas de difficultés,
- La perception des outils de financement classiques.

Principaux enseignements de l'enquête réalisée sur le champ des exploitations bovines et polyculture-élevage

Situations identifiées comme pouvant poser des difficultés d'accès au financement à l'installation

- Projets viande bovine, plus particulièrement en individuel :
 - En raison des problèmes de rentabilité des capitaux investis
- Projets laitiers d'importante dimension économique :
 - Nécessitant une très bonne appréhension et maîtrise du système
- Projets en cultures avec SAU insuffisante
- Installations hors cadre familial :
 - Exigeant des garanties complémentaires
- Reprise du foncier
 - Même si confère une sécurité
- Investissements de mise aux normes :
 - Une contrainte réglementaire sans revenu supplémentaire
- Des valeurs de reprises surestimées :
 - Notamment l'inflation des reprises avec foncier en production laitière : éloignement d'un raisonnement économique

Les autres causes de difficultés rencontrées au cours de la vie de l'entreprise

- Problèmes de trésorerie :
 - Causés par des aléas conjoncturels, climatiques et sanitaires
- Mauvaise anticipation du besoin en fonds de roulement :
 - Croît de cheptel interne, matériel mal financé ou problèmes de maîtrise du système : pouvant aller jusqu'à nécessiter un refinancement de la dette de l'entreprise
- Investissements de mise aux normes :
 - Une contrainte réglementaire sans revenu supplémentaire
- Projets laitiers d'importante dimension économique :
 - Nécessitant d'une très bonne appréhension et maîtrise du système

**Financement de l'entreprise agricole :
Difficultés ?
Adaptations ?
Perception des outils classiques ?**

Des adaptations pour permettre la réalisation du projet

- Diminuer le montant de l'investissement en négociant le montant de la reprise et/ou en allégeant l'investissement en matériel (ou autre)
- Louer les terres plutôt que les acheter
- Allonger la durée de remboursement des bâtiments et du cheptel (de 12 à 15 ans)
- Recourir à un financement dans le cadre familial ou avec le cédant
- Modifier / diversifier le système de production
- Sécuriser le système en identifiant et en couvrant les aléas potentiels

Au sujet du financement bancaire

- Des insatisfactions :
 - Durée et taux des prêts JA inadaptés (pas modulables non plus)
 - Evolution nécessaire des garanties (éloignement du système de caution)
- Mais très peu d'alternatives :
 - Rares situations de financement non bancaire en dehors des opérateurs économiques et du cadre familial
 - Location de cheptel
 - Leasing sur le matériel

En synthèse

- Environ 10 % des projets d'installation rencontrent des difficultés de concrétisation d'après une estimation réalisée dans le cadre de cette étude. Les problèmes d'accès au financement n'en sont pas la seule raison. L'accès au foncier, les schémas de commercialisation présentant des incertitudes sont aussi en cause. Il s'agit par ailleurs parfois d'un simple report du projet dans le temps.
- La rentabilité du modèle et/ou du projet est le pivot du financement. Si elle est démontrée ou probable, il y a peu de problèmes de financement notamment à l'installation dans la mesure où des garanties sont prises.
- Le projet et son porteur doivent susciter la confiance en termes de maîtrise et de sécurisation du système de production.
- Les montages financiers sont de plus en plus complexes à mesure que la rentabilité des capitaux engagés est réduite et que les besoins en capitaux croissent : ce n'est pas tant le montant du financement qui peut poser problème, mais ce montant au regard de la rentabilité et de la sécurisation de l'activité.

Ces échanges ont par ailleurs permis d'identifier des pistes de réflexion :

- Trouver d'autres solutions pour le financement du foncier en raison du faible développement des GFA (banques, SAFER, fonds extérieurs...).
- Mettre à contribution les acteurs de la filière via des fonds interprofessionnels dédiés au soutien de l'installation et de la modernisation des outils.
- Développer l'épargne de précaution (fiscalité).
- Favoriser l'actionnariat des cédants ou d'autres acteurs (rémunération du capital mis en œuvre dans l'entreprise sans en rembourser la totalité) : des solutions/des incitations fiscales ?
- Rechercher d'autres mécanismes de garantie que la caution.
- Identifier les expériences d'autres secteurs transposables à l'agriculture.



Avant de procéder à l'exploration de ces pistes, proposées par les responsables professionnels et les conseillers enquêtés, il apparaît nécessaire de rappeler les pratiques et les outils de financement de l'entreprise agricole. L'analyse de la problématique du financement de l'entreprise agricole doit également intégrer la notion de reprise dans le cadre de la création (installation) et de l'agrandissement de l'entreprise agricole. Cette analyse doit aussi s'inscrire dans une approche globale de la conduite de l'entreprise agricole notamment en termes d'identification et de couverture des aléas.

La valeur de reprise

Un équilibre déterminant pour la pérennité du projet à trouver entre les intérêts des deux parties

Les différentes valeurs de reprise d'une entreprise agricole	
Valeur de reprise	Définition
Comptable	En individuel : actif du bilan En société : capital social + comptes courants associés + comptes courants bloqués + primes et réserves
Patrimoniale	Valeur de vente des biens : somme des valeurs marchandes de chaque bien qui compose l'exploitation
Economique	Valeur possible de rachat de l'exploitation grâce à la richesse qu'elle crée : capacité d'emprunt de l'entreprise Estimation de l'EBE moyen sur 5 ans Annuité maximale = EBE moyen - prélèvements - marge de sécurité Estimation du capital d'emprunt selon durée et taux retenus

Source : PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire d'après diverses sources

La valeur de reprise d'une exploitation est le fruit d'une négociation entre le cédant et le repreneur. Elle est variable selon les conditions de négociation (objectifs visés par le cédant ; capacité financière du repreneur). En règle générale, le cédant entend valoriser le travail d'une carrière et a dans ce sens une vision plutôt patrimoniale de la valeur de son entreprise. Le repreneur, devant de son côté répondre au triple objectif de rémunération, de capitalisation et d'investissement, aura lui une lecture plus économique de la valeur de l'entreprise qu'il est susceptible de reprendre. Il existe donc plusieurs types de valeurs de reprise (valeur patrimoniale, valeur économique et valeur comptable) et surtout un gradient de pratiques entre l'évaluation strictement économique et celle strictement patrimoniale. C'est néanmoins un des éléments déterminants de la viabilité et de la pérennité d'un projet, au-delà de la maîtrise technique et de la gestion qu'il nécessitera. C'est une réalité dans toutes les productions et particulièrement en élevage bovins allaitants où l'écart entre valeur patrimoniale et économique est sensible.

Les trois valeurs de l'exploitation à prendre en compte			
	Valeur comptable	Valeur patrimoniale	Valeur économique
Valeur totale	310 633 €	390 581 €	174 382 €
Valeur par vache allaitante	4 438 €	5 580 €	2 491 €

Source : INSTALBOV, 2014, sur la base des cas types Réseaux d'élevages Pays de la Loire - Deux Sèvres

Des outils d'aide à la négociation entre le cédant et le repreneur sont proposés par les organismes de conseils. Il s'agit de matrices d'analyse du risque faisant évoluer la rentabilité du projet dans différents contextes.

La sécurisation du système de production

Des aléas croissants et multiples, une approche globale de la sécurisation des systèmes

La dimension économique moyenne des entreprises agricoles suit une tendance croissante. Elles évoluent par ailleurs dans un environnement (économique, climatique, etc...) de plus en plus fluctuant. La combinaison de ces deux évolutions expose les entreprises agricoles à des aléas croissants et multiples, et rappelle la nécessité d'une approche globale de la sécurisation des systèmes. Les entreprises agricoles ont en effet des engagements financiers de moyen et long termes pour financer les cycles de production longs et les actifs immobilisés, mais une visibilité à court terme sur leur rentabilité. Leur sécurisation passe donc par l'identification des aléas et leur couverture via la maîtrise technique, la gestion financière (épargne de précaution - mode de financement), la protection assurantielle et la sécurisation des débouchés via le choix des partenaires d'amont-d'aval et la contractualisation.

Comment sécuriser l'activité et les revenus, pour développer et pérenniser l'exploitation ?

Aléas	Mode de couverture				
	Technique	Financement	Assurances	Marché	Politiques publiques
Prix des intrants (volatilité)	Surface fourragère Approche prix de revient	Epargne précaution (DPA) Vigilance surinvestissement Modularité / Pause	Assurance chiffre d'affaires	Couverture prix Contractualisation amont/aval	
Prix de vente (Volatilité)	Stockage Approche prix d'équilibre	Epargne précaution (DPA) Vigilance surinvestissement Modularité / Pause	Assurance chiffre d'affaires	Contractualisation Marché à terme Services expert	Filets de sécurité (efficacité ?)
Aléas matériels	Agencement bâtiments Equipements bâtiments	Modularité des échéances Propriété ou location ?	Assurances multi-risques agricoles Télésurveillance	Travaux par tiers	
Aléas climatiques / cultures	Bilan fourrager Irrigation/drainage	Pré-financement cultures Epargne précaution (DPA) Financement retenue eau	Assurances climatiques Assurance pairies		Fonds de calamités
Aléas sanitaires	Suivi technique Agencement des bâtiments	Modularité des échéances Epargne précaution (DPA)	Assurances multi-risques agricoles	Contractualisation suivi technique	Fonds national agricole de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux
Aléas humains	Organisation du travail Gestion des Management / formation		Assurances prévoyance (arrêt de travail) Couverture ADI	Service de remplacement	

Source : D'après Crédit Agricole Atlantique Vendée et PEP Chambres d'agriculture Pays de la Loire

La déduction pour aléas (DPA) : une épargne de précaution défiscalisée

Elle permet de placer une partie du bénéfice agricole sur un compte d'affectation, puis de déduire ce montant du revenu imposable. Cet instrument fiscal vise à lisser les revenus imposables en déduisant une partie du bénéfice les bonnes années, et en réintégrant cette épargne dans le résultat des mauvaises. Le montant maximal pouvant être déduit du bénéfice agricole est calculé de manière commune avec un autre instrument fiscal : la DPI (déduction pour investissements). Le plafond commun de déduction est de 27 000 € par exercice et leur cumul à celles des années antérieures est limité à 150 000 €. L'épargne peut être utilisée pendant 7 ans dans le cadre d'une stratégie de gestion des risques avant réintégration au résultat imposable.

La DPA est un instrument fiscal efficace, mais jugé peu incitatif et complexe à l'utilisation par les agriculteurs. Seules 5 800 entreprises y ont eu recours en 2013 pour un montant global de 16 millions d'euros. Parmi les freins identifiés dans ce dispositif : des modalités de calcul (sur la valeur ajoutée) complexes pour identifier un aléa économique, une durée d'utilisation de la réserve trop courte (limitée à 7 ans), une épargne obligatoire (à hauteur de 50 % de la déduction) jugée trop importante et des modalités de réintégration trop contraignantes. Les réformes successives du dispositif bien que bien accueillies ont aussi participé à l'instabilité du dispositif. La réforme de la DPA est considérée comme prioritaire par le Ministère. Le système fiscal français encourage encore davantage le lissage par l'investissement que par la constitution de réserves.

Les pratiques et les outils de financement de l'entreprise agricole (et leur adéquation au besoin de financement) : analyse de l'existant

Le fonctionnement de l'entreprise agricole sollicite plusieurs outils de financement :

- Des financements LMT pour financer le haut de bilan (actifs immobilisés),
- Des financements CT pour répondre aux besoins de trésorerie du cycle de production (bas de bilan),
- Des dispositifs de garantie demandés en contrepartie de l'obtention des financements.

Les outils de financement et de garantie couramment utilisés par l'entreprise agricole		
Outils	Principe	Pistes d'évolution/adaptation
Ressources propres	Autofinancement ou autoconstruction	Veiller à ne pas gréver la trésorerie
Emprunts LMT (banques - opérateurs économiques)	Financement du cycle de production long et des actifs immobilisés	Introduire la modularité des remboursements selon les résultats économiques
Emprunts CT - OC (banques - opérateurs économiques)	Financement du cycle de production court des exploitations	-
Emprunts familiaux	Financement d'une reprise dans le cadre d'une transmission familiale (cas le plus fréquent)	A développer dans le cadre des transmissions non familiales (crédit vendeur) Préciser les garanties envisageables
Subventions (Etat - UE - collectivités - opérateurs économiques ?)	Dotation, bonification taux d'intérêt, soutien du prix de reprise	Adapter le dispositif des prêts JA au contexte économique (faibles taux d'intérêts)
Hypothèque, warrant, gage, nantissement	Garantie réelle	-
Cautions (chef d'entreprise agricole ou tiers comme les opérateurs économiques)	Garantie personnelle	Rechercher des dispositifs de garantie complémentaires

Source : PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire d'après diverses sources

Le système bancaire, principal financeur du secteur agricole

Le principal acteur du financement de l'entreprise agricole est le système bancaire via l'octroi d'emprunts LMT et CT (Crédit Agricole, Crédit Mutuel et quelques autres banques disposant d'une clientèle agricole). A ses côtés, on retrouve les opérateurs économiques (coopératives, groupements de producteurs), mais également l'Etat et les collectivités via les subventions qu'ils accordent notamment dans le cadre de la politique d'installation. L'intervention des opérateurs économiques peut se réaliser sous la forme d'emprunts classiques, mais également sous la forme d'une élévation du prix de reprise traduite en subvention au moment de l'investissement ou sur une période définie. Ils interviennent également dans la garantie des financements des exploitations.

Une nécessaire pédagogie du financement

Le financement d'investissements par emprunts (bancaires ou non) nécessite le respect de quelques règles pour assurer la pérennité de l'entreprise :

- La capacité de remboursement doit intégrer l'évolution de la rentabilité générée par l'investissement,
- La durée de l'emprunt doit intégrer la durée de vie du bien financé et intégrer les éventuels investissements de développement.

Le principe du « mur bancaire »

Les Jeunes Agriculteurs dans leur rapport du Congrès national de 2012 ont adopté le principe de « mur bancaire » pour représenter à la fois les outils de financement nécessaires pour financer leur entreprise et les acteurs qui les portent. L'objectif de ce « mur bancaire » est de faire appel à la complémentarité de ces différents outils pour financer le plus justement et le plus efficacement possible le projet qu'ils portent (chacun constituant une brique du « mur bancaire »). Ce mur met notamment en évidence l'effet levier que représente la détention d'une épargne ou l'obtention d'un prêt d'honneur (via un fonds ou une plateforme) sur l'obtention d'emprunts bancaires plus importants (effet de 5 à 8). Ces éléments posés pour l'installation sont complètement transposables aux autres étapes de la vie de l'entreprise agricole.

D'autres intervenants plus marginaux

Il existe d'autres acteurs intervenant avec d'autres types d'outils de financement, mais ils sont beaucoup plus marginaux. A titre d'exemple, le crédit-bail qui consiste à disposer d'un bien équipement pendant une période déterminée contre le paiement d'une redevance périodique est assez peu utilisé pour financer le matériel agricole. Il est encore moins développé dans l'immobilier en raison des faibles possibilités de changement de destination du bien (des cas de figure existent néanmoins pour le financement de serres). Le portage de foncier via le GFA (groupement foncier agricole), bien qu'intéressant, est également relativement peu développé. Le constat est similaire pour les apporteurs de capitaux extérieurs qui interviennent encore peu dans le secteur agricole pour des raisons culturelles propres à l'agriculture, mais également à cause de sa faible rentabilité des capitaux investis. Investir dans le foncier agricole est par contre devenu un choix stratégique pour certains fonds d'investissement. La crise financière de 2007 a redoré l'image de l'investissement dans les terres agricoles. Outre le fait que le foncier agricole est en moyenne moins cher que dans d'autres pays européens, il s'agit d'un investissement sûr en raison du taux de défaillance faibles des entreprises agricoles comparativement à d'autres secteurs. Enfin, les fonds de garantie publics et privés interviennent peu en agriculture.

Les pratiques et les outils de financement de l'entreprise agricole : pistes de réflexion

Les outils de financement peu ou pas utilisés par l'entreprise agricole : pistes de réflexion			
Outils	Principe	Intérêts	Limites
Crédit vendeur	Echelonnement du paiement du prix d'acquisition au cédant	Souplesse dans le bouclage du plan de financement Effet levier sur l'obtention de financements complémentaires	Risque de plus-value sur la cession Inclination fiscale insuffisante pour le cédant
Prêt d'honneur fonds interprofessionnels	Prêt d'honneur à taux « 0 » jusqu'à 50 000 € (durée de 10 ans : 6 ans de différé puis remboursement du capital sur 4 ans) Prêt octroyé sous conditions à l'exploitant porteur d'un projet d'installation en viande bovine	Facilitation de l'installation en production viande bovine Effet levier sur l'obtention de financements complémentaires	Projet en cours de construction, porté par Interbev PdL
Prêt d'honneur plateforme d'initiative locale	Mission d'aider gracieusement les créateurs et les repreneurs d'entreprise en leur accordant un prêt d'honneur (5 à 20 000 €) à taux « 0 » et de les accompagner	Effet levier sur l'obtention de financements complémentaires	Plates formes d'initiatives locales Associations loi 1901
Fonds d'investissement	Apport sous forme de fonds propres d'une partie des capitaux nécessaires à un projet d'installation ou de développement Convention tripartite entre l'exploitant, le fonds d'investissement et une structure intermédiaire	Report de l'amortissement du capital et allègement de la trésorerie Effet levier sur l'obtention de financements complémentaires	Intervention de tiers dans la gouvernance de l'exploitation Coût de la rentabilité attendue par l'investisseur (à nuancer selon les investisseurs) Vigilance sur les conditions de sortie du dispositif
Financement participatif ou crowdfunding	Technique de financement de projets d'entreprise utilisant internet comme canal de mise en relation entre les porteurs de projet et les investisseurs potentiels Trois formes d'apports : don pour don, participation aux fonds propres, prêt	Effet levier sur l'obtention de financements complémentaires Préparation et test de la crédibilité du projet	"Obligation" de se différencier des autres porteurs de projets : quelle articulation avec la dimension collective des filières agricoles ? Miimosa (don pour don)

Les outils de garantie peu ou pas utilisés par l'entreprise agricole : pistes de réflexion			
Outils	Principe	Intérêts	Limites
Fonds de garantie public	Partage du risque de perte financière avec la banque sur des opérations de crédit en cas de défaillance du porteur de projet Quotité de garantie de 40 à 70 % du montant du crédit selon les projets	Facilitateur de la réalisation de projet demandant des capitaux importants (réduction du risque de crédit pour les organismes bancaires)	Intervention en agriculture à partir de 750 000 € de CA (révisé dans le cadre du plan de soutien à l'agriculture de juillet 2015) Coût de la commission
Fonds de garantie privé	Partage du risque de perte financière avec la banque sur des opérations de crédit en cas de défaillance du porteur de projet Quotité maximale de garantie de 50 % du montant du crédit (variable selon les projets)	Pas de seuil d'intervention Facilitateur de la réalisation de projet demandant des garanties complémentaires	Coût de la commission SIAGI

Source : PEP Chambres d'agriculture des Pays de la Loire d'après diverses sources

D'autres solutions pour optimiser le financement des exploitations agricoles ?

Les porteurs de projet en agriculture ont recours aux instruments classiques du financement. Cependant l'importance croissante des capitaux à reprendre et leur faible rentabilité peuvent constituer un frein de plus en plus important à l'installation et/ou à l'agrandissement des exploitations et nécessitent la recherche de solutions innovantes.

Au-delà de quelques ajustements des financements bancaires, plusieurs types de leviers peuvent diminuer la charge des capitaux à reprendre. Ils restent pour la plupart encore assez peu développés. Le tableau ci-contre détaille plusieurs exemples d'apporteurs de capitaux extérieurs, leurs intérêts et leurs limites. Ils ont comme point commun de permettre le report de l'amortissement du capital. Certaines de ces solutions induisent un coût de rémunération et l'intervention de tiers dans la gestion de l'entreprise. La voie juridique peut également apporter des réponses, tout comme il existe des dispositifs spécifiquement adaptés au portage du foncier. Enfin, les fonds de garantie (publics ou privés) peuvent constituer une alternative quand une garantie complémentaire devient nécessaire lorsque les montants à financer et à garantir deviennent très importants ou dans des situations où les garanties classiques ne peuvent pas être apportées. Ces alternatives présentent aussi l'inconvénient de générer un coût supplémentaire.

La voie juridique

Les structures sociétaires classiques (GAEC, EARL, SCEA) constituent le premier moyen de faciliter l'installation en permettant de programmer dans le temps la reprise du capital d'exploitation. Dans certains cas de figure, le cédant peut aussi opter pour une transmission progressive du capital de l'exploitation en conservant par exemple dans le cadre sociétaire une partie des parts sociales et ainsi devenir associé non-exploitant.

Les holdings : une optimisation de la gestion de l'entreprise agricole

Sorte de second degré des formes sociétaires, les holdings, aussi appelées sociétés mères se sont progressivement développées dans le secteur agricole. Cette forme d'organisation apporte des solutions à la gestion des exploitations agricoles, souvent les plus performantes : transmission, fiscalité et investissements. Si le Ministère de l'Agriculture n'en a pas tenu le compte exact, des observateurs estiment qu'il y en aurait déjà plusieurs centaines en France. Dans la forme, la holding agricole est une société, souvent une SARL, qui possède des participations dans d'autres sociétés (SCEA, GFA...), les sociétés filles. Elles sont pour la plupart familiales. Leurs intérêts sont multiples. L'objectif le plus souvent poursuivi est la transmission dans un cadre familial. Le pouvoir décisionnel est donné au gestionnaire lorsqu'il y a plusieurs héritiers même s'il est minoritaire. Du point de vue de la fiscalité et des investissements, les résultats remontés dans la holding peuvent bénéficier d'une fiscalité plus légère à condition de ne pas rémunérer directement les exploitants. Pour bénéficier de cette fiscalité favorable, ces résultats doivent être réinvestis par la holding dans de nouveaux projets.

Une forme sociétaire innovante pour transférer partiellement le capital

Ces solutions peuvent dans certains cas s'avérer insuffisantes ou difficilement applicables, c'est pourquoi une forme sociétaire innovante a été créée pour permettre le transfert partiel de capital de génération en génération et limiter l'impact du processus de

capitalisation : il s'agit de la SCAEC (société coopérative agricole d'exploitation en commun). Cette société présente deux particularités. Les exploitants sont associés coopérateurs et salariés de la société, leurs apports en capitaux sont limités, mais ils demeurent majoritaires par rapport à d'autres apporteurs. L'autre particularité réside dans l'existence d'un capital impartageable. Propriété de la structure coopérative, il demeure obligatoirement dans la société. Augmenté au fil des ans à partir de l'affectation d'une partie du revenu dégagé, il doit néanmoins être initié lors du lancement de la société en faisant appel des apporteurs extérieurs. Au départ d'un associé, ce capital n'est pas transmis, ce dispositif permet donc de limiter l'apport du nouvel entrant. A l'instar de l'intervention d'un fonds, la gestion de l'entreprise est partagée avec l'ensemble des intervenants au capital.

Inciter le crédit vendeur en agriculture ou la voie fiscale

Une proposition visant à inciter le crédit vendeur (ou cédant) dans le secteur agricole a été portée par Jeunes Agriculteurs (rapport d'orientation 2012). Sur le principe de la déduction pour investissement (DPI), Jeunes Agriculteurs propose la création de la déduction pour transmission et installation (DPTI) pour remplacer le crédit transmission qui a disparu. Les exploitants relevant d'un régime de bénéfice réel agricole pourraient, pendant les 5 années précédant leur cessation d'activité, déduire une fraction de leur bénéfice en vue d'aider et de transmettre leur exploitation à un jeune agriculteur (deux tiers de la somme boquée prêtée au jeune à taux 0 au bout de 10 ans).

Le portage du foncier

Il existe des dispositifs spécifiques et adaptés au portage du foncier. Ils font à la fois appel à la voie juridique et à l'intervention de capitaux extérieurs. L'accès au foncier fait en effet partie des freins à l'installation. Le premier mode de portage de foncier préconisé au moment de l'installation est le bail rural, mais ce n'est pas toujours envisageable lorsque le foncier est également à reprendre. Son acquisition, lorsqu'elle s'impose, vient alourdir le montant des investissements et peut parfois compromettre le projet, notamment dans le cas d'installation hors cadre familial. Le groupement foncier agricole (GFA) est une voie juridique permettant le portage du foncier bâti ou non. Il peut être créé dans le cadre familial ou avec le repreneur s'il s'agit d'une installation hors cadre familial. Le patrimoine foncier peut rester la propriété de la famille ou du cédant, auquel cas ils perçoivent un fermage en contrepartie de la location des terres. Les parts sociales peuvent aussi être cédées à l'exploitant dans un second temps. Cette voie juridique reste relativement peu répandue en dépit des intérêts qu'elle présente pour l'exploitant et ne répond pas à toutes les situations nécessitant un portage du foncier.

Plus récemment, les banques mutualistes intervenantes sur le marché de l'agriculture ont développé des solutions de portage de foncier. Elles interviennent via une filiale en acquérant temporairement une part du foncier que le jeune doit reprendre. Ce foncier est ensuite loué au porteur de projet tout en prévoyant une option d'achat à une échéance fixée.

La SAFER peut également servir d'intermédiaire en proposant des conventions de mise à disposition temporaire. Dans le cas d'acquisition de foncier au moment de l'installation, la SAFER peut faire intervenir des investisseurs s'engageant, sur la base d'un cahier des charges, à louer le foncier dans le cadre de baux à très long terme.

La BPI et l'agriculture

Un acteur en devenir du financement du secteur agricole

La BPI (banque publique d'investissement), filiale de la caisse des dépôts et de l'Etat, a pour rôle d'accompagner les entreprises et notamment celles créant de l'emploi et de l'innovation. Elle intervient auprès des entreprises aux côtés des opérateurs bancaires classiques dans des opérations de cofinancement et de co-garantie. S'agissant du secteur agricole, la BPI n'intervenait jusqu'à présent qu'à partir du seuil relativement élevé de 750 000 € de chiffre d'affaires annuel. Or avec l'accroissement des dimensions économiques, de plus en plus d'exploitations dépassent ces seuils d'intervention de la BPI en agriculture : 750 000 €, cela représente une exploitation de 2 millions de litres de lait, de 250 truies naisseur-engraisseur, 2 ha de serre verre, etc.... Les règles bancaires imposent par ailleurs aux banques d'intervenir en cofinancement au sein de pools bancaires sur les projets les plus conséquents. Elles pourront également intervenir aux côtés de la BPI. Enfin, dans une perspective plus lointaine, la BPI pourra peut-être prendre une participation au capital des exploitations de très grande taille au moment de leur transmission ou dans le cadre de leur développement, ce que font déjà les banques via des sociétés de capital-risque.

Le financement des PME dans le commerce et l'industrie : quels enseignements ?

Des sources de financement plus diversifiées et une part d'apport personnel plus importante

Il existe des différences notables dans le financement d'une exploitation agricole et celui d'une PME. Le secteur bancaire demeure le principal financeur des PME, mais leurs sources de financement sont globalement plus diversifiées pour plusieurs raisons. A dire d'experts du financement, elles présentent une rentabilité plus importante que le secteur agricole et sont culturellement moins fermées à l'intervention de capitaux extérieurs. Ces différences facilitent l'intervention de fonds d'investissement, mais également, des business angels ou d'autres formes de capitaux extérieurs qui interviennent régulièrement dans le financement des PME. Les entreprises les plus importantes ont progressivement fait appel aux marchés financiers dans le cadre de la désintermédiation bancaire pour des sommes atteignant plusieurs millions d'euros.

Une autre différence réside dans le fait qu'il est demandé une part plus importante d'apport personnel dans le plan de financement d'un projet de reprise ou de création que dans le secteur agricole.

Une intervention plus fréquente de la BPI et des pools bancaires

La pratique des pools bancaires est également courante dans le financement des PME. Elle consiste à faire intervenir plusieurs banques conjointement dans le financement d'un projet qu'elles ont au préalable analysé ensemble.

La BPI intervient plus régulièrement en cofinancement et co-garantie des investissements des PME entre autres parce que les seuils d'accès sont moins contraignants que ceux imposés au secteur agricole. Le crédit-bail est également plus fréquemment pratiqué notamment dans l'immobilier dans la mesure où les changements de destinations sont plus simples. Enfin le crédit vendeur est probablement plus pratiqué que dans le secteur agricole, il reste en

général réservé aux projets importants qui seraient difficiles à financer sans l'intervention du cédant. La problématique de la garantie du vendeur est la même que celle évoquée dans le secteur agricole.

Le faible développement du crowdfunding est par contre un point commun avec le secteur agricole.

Un appui des CCI et du Conseil régional aux projet des PME

Les PME bénéficient de l'accompagnement des CCI dans le montage et le financement de leurs projets. A l'échelle des Pays de la Loire, les outils de financement gérés ou développés par les CCI sont positionnés sur les différentes phases de la vie de l'entreprise : depuis la création et l'amorçage jusqu'au financement du développement et de la commercialisation d'un produit innovant. Cet accompagnement vise à compléter la panoplie des instruments financiers disponibles pour les PME avec recherche d'un effet levier sur l'obtention d'autres financements notamment bancaires.

Le Conseil régional dispose également d'une boîte à outils financière destinée aux PME, co-construite avec les acteurs financiers avec la même recherche d'effet levier. Cette boîte à outils intervient dans la co-garantie des financements bancaires, le fonds régional de garantie intervenant en compléments des fonds nationaux gérés par la BPI, dans des crédits de trésorerie et des concours financiers MT.

Le financement de l'artisanat : des différences notables avec le secteur agricole

Un quart des entreprises artisanales fait appel au secteur bancaire

Il existe des différences notables dans le mode de financement du secteur agricole et de celui de l'artisanat. La première réside dans le fait que le montant de capital à mobiliser est en moyenne relativement faible dans l'artisanat alors qu'il est beaucoup plus important dans le secteur agricole. La majeure partie des artisans privilégie l'autofinancement pour financer les besoins de leur entreprise, le recours aux emprunts bancaires étant souvent opéré quand l'entreprise ne peut pas faire autrement. Seulement un quart des entreprises artisanales font en effet systématiquement appel au système bancaire pour financer leurs investissements (par réticences face aux démarches, par crainte d'un refus). Les fonds bancaires n'en restent pas moins la principale source de financement externe. Le développement des entreprises artisanales est donc souvent limité par la capacité stricte d'autofinancement. Près d'un artisan sur trois reporte ou abandonne un projet d'investissement.

Litto Invest : un fonds d'investissement pour l'économie littorale

Le fonds Litto Invest a été lancé en juillet 2014 par le Crédit Maritime Atlantique en s'appuyant sur un consortium d'acteurs de l'économie littorale. Ce fonds régional est constitué à 51 % de fonds privés et à 49 % de fonds publics (Conseil régional), il intervient par des prises de participation minoritaires dans des entreprises exerçant dans le secteur de l'économie littorale dont le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Le fonds permettra au secteur de la pêche de contribuer au renouvellement de la flotte et de bénéficier des dernières technologies, sources d'économies. Le panel d'activités ciblées permettra d'atteindre un taux de rentabilité moyen de 6-7 %, donc son intervention dans le secteur de pêche qui seul n'aurait pas assuré ce niveau de rentabilité pour les investisseurs.



Le secteur agricole ne rencontre pas, à proprement parlé, de problèmes généralisés de financement de ses investissements. Lorsqu'ils existent, ils sont essentiellement causés par un manque de rentabilité et/ou de crédibilité du projet à financer.

Les acteurs actuels du financement de l'agriculture donnent globalement satisfaction. La poursuite de l'accroissement du capital d'exploitation moyen des entreprises agricoles impliquera néanmoins une évolution des techniques et des pratiques actuelles du financement du secteur agricole. Outre un ajustement de certains instruments, le montant croissant des capitaux à financer nécessitera de plus en plus la participation concertée de plusieurs financeurs privés, voire publiques (BPI). Cette diversification des sources de financement de l'entreprise agricole se réalisera via le développement de véritables pools bancaires par exemple ou alors via l'intervention d'apporteurs de capitaux extérieurs selon le degré d'attractivité des branches agricoles.

Conjointement à ces évolutions, les points fondamentaux de la réussite du financement de l'agriculture demeureront la cohérence des valeurs de reprise et la sécurisation des systèmes pour une rentabilité optimale des capitaux investis.



Références bibliographiques :

Rapport d'orientation : Une installation réussie pour tous

Jeunes Agriculteurs, juin 2012.

Observatoire installation transmission régional

Chambres d'agriculture des Pays de la Loire, pôle installation-transmission, mai 2015.

Références 2014 des Entreprises Agricoles du Grand Ouest, revenus agricoles par système de production

Chambres d'agriculture et Associations de Gestion et de Comptabilité, juillet 2015.

Instalbov : les clés pour dynamiser la transmission / l'installation

Inosys, réseaux d'élevage Pays de la Loire - Deux-Sèvres, novembre 2014.

Analyse et Perspectives, Economie agricole : L'actualité du risque et les attentes des agriculteurs

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, juillet 2015.

Les agricultures de firme, organisations et financiarisation

Etudes rurales n°190, décembre 2012.

Coût du capital

Conseil national de l'information statistique, juillet 2015.

Pratiques et besoins de financement des entreprises artisanales

Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, février 2014.

Le 4 pages de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services : Un recours accru aux prêts bancaires pourrait constituer un levier de croissance efficace pour l'artisanat

Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, Institut supérieur des métiers, mars 2014.

Organismes proposant des outils de financement et/ou de garantie peu ou pas utilisés par l'entreprise agricole :

BPI : <http://www.bpifrance.fr/>

SIAGI : <http://www.siaqi.com/>

Labeliance : <http://www.labelianceinvest.fr/wordpress/>

Miimosa : <https://www.miimosa.com/>

Plateforme d'initiatives locales : <http://www.initiative-paysdelaloire.fr/>



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

Pôle Economie et Prospective des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire
<http://www.paysdelaloire.chambagri.fr/menu/economie/sommaire-economie.html>

Pierre-Yves AMPROU	Tél. 02 41 18 60 60	Mail : pierre-yves.amprou@pl.chambagri.fr (Angers – La R/Y)
Christine GOSCIANSKI	Tél. 02 41 18 60 57	Mail : christine.goscianski@pl.chambagri.fr (Angers)
Michel BLOURDE	Tél. 02 41 96 75 05	Mail : michel.bourde@maine-et-loire.chambagri.fr (Angers)
Gilles LE MAIGNAN	Tél. 02 53 46 61 70	Mail : gilles.lemaignan@loire-atlantique.chambagri.fr (Nantes)
Eliane MORET	Tél. 02 43 67 37 09	Mail : eliane.moret@mayenne.chambagri.fr (Laval)
Pascale LABZAE	Tél. 02 43 29 24 28	Mail : pascale.labzae@sarthe.chambagri.fr (Le Mans)